

Adopté par la conférence des présidents des partis cantonaux le 8 septembre 2017

Grands axes d'une politique financière libérale

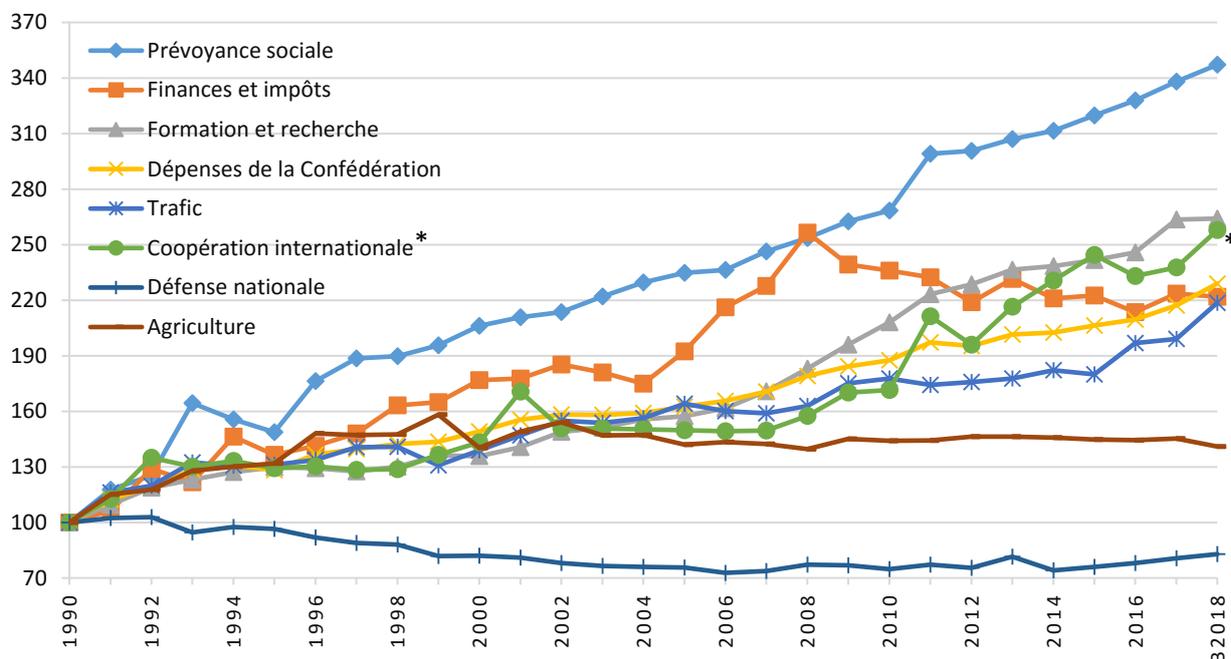
Le PLR exige un Etat svelte

Plus de libertés, moins d'Etat. En accord avec ce slogan historique du PLR, nous définissons les grands axes pour une politique financière fédérale libérale. Nous ne voulons pas que nos enfants se retrouvent confrontés à une montagne de dettes ou face à des charges fiscales excessives. Un Etat svelte doit pouvoir permettre à la Suisse de préserver sa capacité d'action et sa compétitivité. Particulièrement lors de situations financières critiques, les principes libéraux sont nécessaires afin que l'expansion de l'Etat soit freinée, dans l'intérêt des contribuables et de l'économie.

1. Situation initiale

L'augmentation du budget fédéral est supérieure au PIB depuis plusieurs années ; ainsi, les dépenses fédérales ont doublé depuis 1990 (cf. graphique ci-dessous). En 2015, la Confédération a dépensé 65,2 milliards de francs. En 1990, les dépenses n'étaient que de 31,6 milliards. La totalité des dépenses du domaine public par rapport au PIB, la quote-part de l'Etat, était de 33,6 % du PIB en 2015 (1990 : 28,3 %). Autrement dit : l'Etat ne cesse de croître.

Graphique 1 : dépenses fédérales entre 1990 et 2018 (dépenses indexées 1990 = 100)

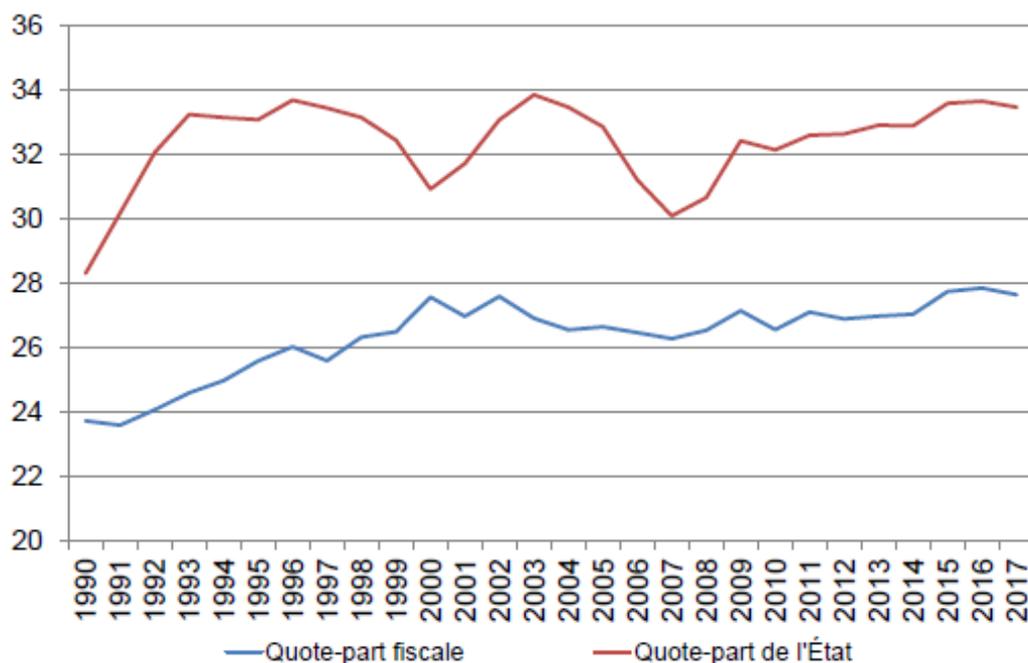


Source : economiesuisse, calculs propres (données : AFF, comptes et budgets)

* Sans la conversion neutre sur le plan budgétaire des prêts à la société SIFEM SA en capital propre, les dépenses pour la coopération internationale stagnent (-0.1%) dans le budget 2017 et sont négatives dans le budget 2018 (-1.8%).

Les contribuables, tout comme l'économie, en paient le prix fort (cf. graphique 2). Si nous n'inversons pas rapidement la tendance, alors les conséquences seront désastreuses – malgré les différents programmes d'allègement budgétaire du Conseil fédéral, tel que le programme de stabilisation 2017 – 2019. A moyen et long terme, des déficits structurels importants menacent le budget fédéral. En plus des dépenses croissantes dans le domaine de l'asile, différentes décisions du parlement ayant un impact sur les coûts telles que la réforme de la prévoyance vieillesse 2020, l'armée ou le fonds pour les routes nationales et le trafic d'agglomération doivent être prises en compte. De plus, les chambres fédérales ont tendance à être davantage dépensières avant les élections (mais pas seulement).

Graphique 2 : Quote-part fiscale et quote-part de l'Etat des administrations publics 1990-2017 (en % du PIB)



Source : Administration fédérale des finances, chiffres clés

Un retour aux valeurs libérales est dès lors nécessaire : l'Etat devrait seulement intervenir qu'en cas de défaillance de marché. Cela empêche qu'il se développe de manière incontrôlée. Le renforcement de la transparence, du contrôle et de la responsabilité doit mener à une utilisation plus efficace des finances publiques. Les propositions suivantes se limitent au niveau fédéral. Elles sont cependant également applicables aux cantons et aux communes dans lesquels on peut constater une expansion des activités étatiques.

2. Objectifs d'une politique financière fédérale libérale

Afin de pouvoir atteindre les objectifs suivants, le modèle comptable de la Confédération doit s'orienter davantage vers les principes de l'économie privée :

- › **Accessibles et transparentes** : le rapport financier de la Confédération doit être compréhensible pour les citoyens, afin qu'ils acquièrent les connaissances nécessaires pour participer dans une démocratie directe. Un aperçu transparent de l'état des finances fédérales (bilan et capitaux propres inclus) renforce la responsabilité et l'efficacité de l'utilisation des finances publiques.
- › **Pas de dettes pour les générations futures** : les finances fédérales doivent être gérées de manière durable, afin d'éviter les déficits trop importants ou une augmentation constante des impôts. Un Etat svelte et sain est un Etat fort pour l'avenir.

- › **Une gestion cohérente et durable des finances** : le Conseil fédéral et le parlement doivent prendre leurs décisions de manière à éviter les conflits d'objectifs. L'Etat doit également planifier son budget à long terme, afin qu'il ait la capacité de réagir à temps aux changements de circonstances.

3. Exigences du PLR

3.1. Recettes

Le PLR s'engage pour des impôts, des taxes et des redevances bas. Il n'est pas question que la politique dépensière soit financée par des impôts plus élevés ou de nouvelles taxes. Concrètement, le PLR définit les points principaux suivants :

- › **Pas de croissance supérieure au PIB réel** : en moyenne sur trois ans, l'augmentation des recettes fiscales ne doit en aucun cas dépasser le PIB réel¹.
- › **Pas de nouveaux impôts** : le PLR refuse fermement l'introduction de nouveaux impôts et taxes. Autrement, les entreprises et les consommateurs disposent de moins en moins de fonds disponibles.
- › **Les impôts nécessitent une base constitutionnelle** : tenter d'introduire une augmentation d'impôts par une porte dérobée et sans que le peuple puisse se prononcer (comme la redevance LRTV ou la taxe CO2) est irrecevable
- › **Des impôts et des taxes bas** : des taxes et des impôts croissants et plus élevés d'un point de vue international nuisent à l'économie et aux contribuables et mettent à mal la compétitivité de la Suisse. Le PLR s'engage pour un taux fiscal modéré et des cotisations obligatoires basses. C'est la raison pour laquelle, nous refusons par exemple les augmentations supplémentaires du plafond sur la taxe sur le CO2.
- › **Pas de mélange entre l'augmentation d'impôts et la réforme fiscale** : si une nouvelle taxe ou la réforme d'une taxe existante s'impose, cela ne doit pas être utilisé pour augmenter la charge fiscale. La réforme et l'augmentation fiscales doivent être strictement séparées.
- › **Lutter contre les conséquences d'une réelle progression à froid** : la progression à froid réelle désigne le phénomène qui fait passer des contribuables dans un échelon supérieur du barème progressif en raison de la croissance économique réelle générale. Ainsi, la charge fiscale augmente et les catégories de revenus inférieurs sont chargées de manière disproportionnée. Ces conséquences doivent être combattues.
- › **Taux unique pour la TVA** : Une telle simplification permettrait de réduire considérablement les charges administratives de l'économie et créerait les conditions nécessaires pour une croissance économique propre.
- › **Prendre soin des revenus stables** : les revenus qui progressent de manière positive et stable – par exemple les recettes fiscales des entreprises – ne doivent pas être péjorés par l'affaiblissement de l'attractivité de la place économique suisse.

3.2. Dépenses

Lorsque l'on parle de programmes d'économies et de réduction budgétaire, il ne s'agit en général pas de réelles économies, mais d'une baisse de l'augmentation des dépenses. Autrement dit, les dépenses continuent ainsi d'augmenter, mais moins fortement. Afin que la croissance des dépenses ne plonge pas la Suisse dans un niveau d'endettement trop important, le PLR exige les points suivants :

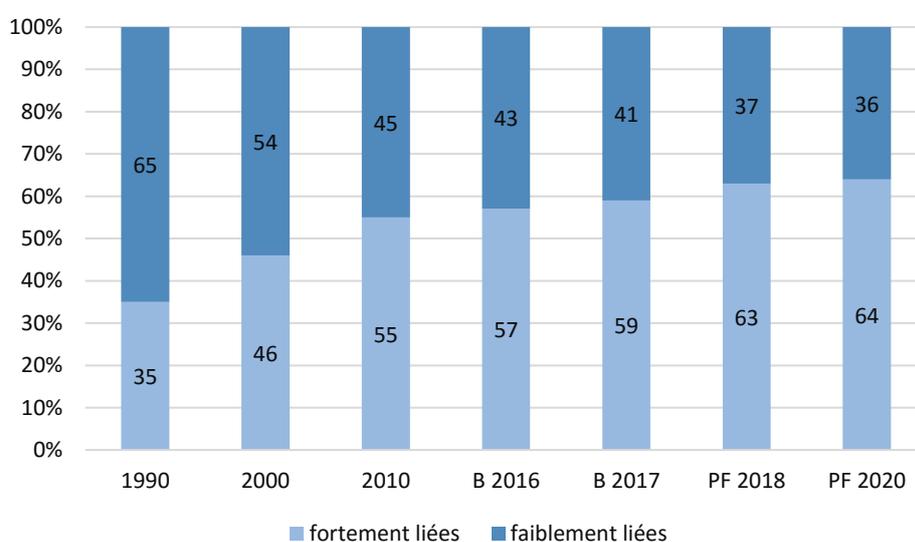
- › **De plus faibles quotes-parts de l'Etat** : les dépenses de l'Etat par rapport au PIB doivent diminuer. Le catalogue des prestations de l'Etat doit être clairement limité et l'Etat ne doit plus dépenser que pour ces

¹ Tant qu'il manquera un modèle comptable entièrement transparent, basé sur les principes de l'économie privée, il faudra se baser sur le PIB, malgré que cette valeur de référence présente des défaillances.

prestations clairement définies. Le montant des recettes fiscales est à aligner sur ces dépenses (et pas plus haut).

- › **Pas d'assouplissement du frein à l'endettement** : une utilisation des excédents budgétaires pour des dépenses supplémentaires n'est pas discutable, et ce, même pour le domaine de l'asile qui voit ses dépenses fortement augmenter.
- › **Extension du frein à l'endettement au budget social** : Notamment dans le but de mettre fin à la croissance exponentielle des dépenses fédérales pour l'Etat social : selon le plan financier 2018-2020, environ un tiers de la totalité des dépenses fédérales doit y être alloué jusqu'en 2019. En 1990, ces dépenses n'étaient que de 22 %.
- › **Réduction de la part des dépenses fortement liées** : aujourd'hui environ 60 % des dépenses fédérales sont fortement liées, c'est à dire liées légalement (cf. graphique ci-dessous). Afin d'augmenter la marge de manœuvre financière de la Confédération, cette part doit être réduite de 5 % à 10 %.

Graphique 3 : part des dépenses de la Confédération, en pourcent



Source : Avenir Suisse, « Finances fédérales à l'épreuve » (economiesuisse), AFF (« Dépenses liées de la Confédération »), calculs propres

- › **Priorisation des domaines pour les dépenses non liées** : le PLR exige une planification stratégique des finances fédérales qui ont pour objectif une politique budgétaire plus stricte. Il est nécessaire d'effectuer une priorisation des domaines afin de restreindre les dépenses de la Confédération. Des dépenses destinées à l'amélioration des conditions cadres en Suisse, tout comme les investissements dans la formation, la recherche et la sécurité font partie des priorités. Ces dépenses portent leur fruit, car elles génèrent une valeur ajoutée à moyen terme pour la Suisse. Les domaines dont l'effet est controversé, par exemple le domaine de la coopération au développement, sont quant à eux moins prioritaires.
- › **Mettre fin à la compensation d'un renchérissement imaginaire** : dans le système actuel, le renchérissement est calculé en général lors de crédits-cadre et crédits d'engagement, selon les estimations de renchérissement. La compensation du renchérissement est versée également lorsqu'aucun renchérissement n'a lieu ou que celui-ci est plus bas que prévu. Ainsi, le renchérissement estimé pour la période de 2009-2015 dans différents domaines était considérablement plus élevé que le renchérissement effectif. Un renchérissement estimé doit en principe être compensé uniquement lorsque celui-ci survient réellement.
- › **Contrôle systématique des dépenses fédérales** : L'efficacité et les critères d'urgence des dépenses fédérales doivent toujours être remises en question de manière critique. Ainsi, les subventions qui ont

atteint leur objectif ou qui ne sont plus absolument nécessaires doivent être supprimées afin de libérer des moyens pour d'autres domaines.

- › **Mesures d'allègement ciblées** : lors de programmes d'économie ou d'une réduction de l'augmentation des dépenses, les principes suivants doivent être pris en compte :
 - Selon l'égalité de traitement, chaque domaine des finances fédérales contribue un minimum aux coupes budgétaires, même le domaine de l'agriculture.
 - Les allègements sont réalisés selon les priorités définies ci-dessus, par exemple une coupe budgétaire plus importante dans le domaine de l'aide au développement multilatérale que dans le domaine de la formation professionnelle.
 - Dans les secteurs où l'augmentation des dépenses était la plus élevée, doivent également être effectués les coupes budgétaires les plus importantes : économies plus importantes au niveau des assurances sociales que dans l'armée ou dans le secteur agricole, où les dépenses ont relativement baissé.
- › **Utiliser le potentiel d'économie dans le domaine propre de l'administration** : l'exécutif est appelé à utiliser son potentiel d'économie et d'efficacité à l'interne, dans le domaine propre de l'administration. En supplément des mandats légalement définis et attribués à l'administration, celle-ci a tendance à accroître sa charge de travail via par exemple des ordonnances ou des plans d'action.
- › **Plafonnement du personnel fédéral** : le nombre des emplois à temps plein continue d'augmenter malgré les différentes interventions parlementaires et les acceptations du bout des lèvres du Conseil fédéral. Par exemple au DETEC les postes ont augmenté de 57,3% entre 2000 et 2015. Les effectifs doivent être plafonnés et réduits. Les départs ne doivent pas être remplacés jusqu'à l'atteinte des objectifs ou doivent être compensés au sein des départements, si la nécessité est prouvée. Pour cela, il faut se concentrer sur les départements qui ont connu la croissance la plus importante durant les dernières années.
- › **Stop au débordement des mandats externes** : les coûts générés par les mandats de consultation externe par l'administration fédérale ont fortement augmenté durant les dernières années et ont atteint en moyenne 765 millions de francs entre 2013 et 2015. Le PLR exige une réduction de 8 % par an des dépenses pour l'attribution de mandats de consultation externe durant les cinq prochaines années. Il doit être prouvé que les mandats externes reviennent moins chers qu'une solution à l'interne pour qu'ils soient attribués. Plus de responsabilité individuelle est nécessaire.
- › **Adapter la péréquation financière** : la nécessité d'une péréquation financière entre les cantons est incontestable, mais la solidarité ne doit pas être surexploitée. Il n'est pas acceptable que le canton Berne reçoive au total en 2017 1,3 milliard de francs et que le canton Zoug ait à payer 2913 francs par habitant, ce qui équivaut à plus du double des cotisations du canton Schwytz. Ces valeurs aberrantes doivent être aplanies, voire supprimées. Des incitations supplémentaires doivent être mises en place pour les cantons receveurs, afin d'améliorer leur structure et leur compétitivité. Il faut également examiner à l'avenir si la force de capital (bilan) des cantons doit être prise en compte.
- › **Désenchevêtrement des tâches entre les cantons et la Confédération** : outre les dépenses liées, les tâches communes dans le système fédéral entre la Confédération et les cantons renforcent également le risque d'augmentation des coûts. Pour cela, les tâches entre les cantons et la Confédération doivent être dissociées.

3.3. Instruments de contrôle

- › **Frein à l'endettement** : le frein à l'endettement ancré dans l'article 126 de la Constitution fait partie des accomplissements les plus importants de la Suisse en termes de politique financière. Il fait office de bastion contre la politique dépensière et doit être maintenu à tout prix. Le frein à l'endettement devrait également être étendu aux assurances sociales.

- › **Renforcement d'un organe de contrôle financier indépendant** : dans le sens d'une logique de renforcement économique de la comptabilité financière de la Confédération, le contrôle financier devrait être organisé de manière plus autonome et devrait être renforcé.
- › **Organe indépendante d'analyse d'impact de la réglementation**: comme le PLR exige déjà, un organe indépendant doit analyser l'impact de la réglementation. L'organe doit également examiner les réglementations actuelles concernant le potentiel d'économie et effectuer des propositions d'optimisation auprès du parlement et du Conseil fédéral (voir également le papier de position « [Pour des PME compétitives et efficaces](#) »)